



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
CONSULAT D'ALGERIE A BOBIGNY

وزارة الشؤون الخارجية
قنصلية الجزائر ببوبيني

Communiqué

En application de la décision du Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, visant à régulariser la situation des citoyens établis à l'étranger dans une situation fragile et irrégulière et faisant l'objet de mesures judiciaires et administratives relevant de délits mineurs portant atteinte à l'ordre public, le Consulat d'Algérie à Bobigny informe les membres de la communauté nationale résidant dans la circonscription de la Seine Saint-Denis que des mesures exceptionnelles ont été décidées en faveur de certains ressortissants, notamment les jeunes, ayant fait l'objet de poursuites judiciaires ou administratives pour des délits mineurs portant atteinte à l'ordre public.

À cet effet, les citoyens concernés sont invités à se rapprocher du Consulat afin de déposer leurs demandes, conformément au formulaire et aux documents requis disponibles sur le site web du poste, en vue de bénéficier des procédures de régularisation prévues à cet égard.

le Consulat d'Algérie à Bobigny demeure à la disposition des citoyens concernés pour les accompagner dans leurs démarches jusqu'au traitement final de leurs dossiers.

Bobigny, le 30 janvier 2026

